

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### **Arrêté du 5 décembre 2018 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>e</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Ile-de-France**

NOR : *INTA1832829A*

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 5 décembre 2018, sans préjudice des dispositions législatives et réglementaires relatives aux emplois réservés aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, est autorisée au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>e</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Ile-de-France.

L'annexe du présent arrêté fixe le calendrier prévisionnel d'organisation des concours de recrutement susmentionnés.

Le nombre de postes offerts pour chacun des concours de recrutement sera fixé par arrêté ministériel.

I. – Les formulaires d'inscription sont disponibles :

- par téléchargement sur le site internet du ministère de l'intérieur : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) à la rubrique « Le ministère recrute – Filière administrative – Les recrutements » ;
- par voie postale en joignant une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g (libellée aux nom et adresse du candidat ou de la candidate) au ministère de l'intérieur, SG/DRH/SDRF/BRPP/Section concours, 27, cours des Petites-Ecuries, 77185 Lognes.

II. – L'enregistrement de l'inscription s'effectue au choix du candidat ou de la candidate :

- par voie électronique sur le site internet du ministère de l'intérieur (même adresse). Une attestation d'inscription sera transmise au candidat ou à la candidate par voie électronique ;
- par voie postale. Le candidat ou la candidate adresse son dossier d'inscription au ministère de l'intérieur, SG/DRH/SDRF/BRPP/Section concours, 27, cours des Petites-Ecuries, 77185 Lognes.

Tout dossier incomplet ou mal renseigné est rejeté.

En vue des épreuves, les candidats adressent les documents prévus par la réglementation mentionnés dans les guides et formulaires d'inscription au plus tard aux dates fixées à l'annexe du présent arrêté.

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté du ministre de l'intérieur qui sera affiché, de manière à être accessible au public, sur les lieux des épreuves pendant toute leur durée ainsi que, jusqu'à la proclamation des résultats, dans les locaux de la sous-direction du recrutement et de la formation et sur le site internet du ministère de l'intérieur.

## ANNEXE

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL D'ORGANISATION DES CONCOURS DE RECRUTEMENT

Concours de recrutement	Session	Inscriptions par voie électronique ou postale (le cachet de la poste faisant foi)				Epreuves d'admissibilité			Epreuves d'admission		
		Date d'ouverture des inscriptions	Date limite de retrait du formulaire d'in- scription	Date de clôture des inscriptions	Date	Lieu	Date	Date limite d'envoi des documents en vue des épreu- ves par voie élec- tronique ou postale (le cachet de la poste faisant foi)	Date	Lieu	
Adjoint administratif prin- cipal de 2 <sup>e</sup> classe (concours externe)	2019	17 décembre 2018	17 janvier 2019	17 janvier 2019	14 mars 2019	Région Ile-de-France	/	entre le 20 mai et le 7 juin 2019	Région Ile-de-France		
Adjoint administratif prin- cipal de 2 <sup>e</sup> classe (concours interne)	2019	17 décembre 2018	17 janvier 2019	17 janvier 2019	14 mars 2019	Région Ile-de-France	/	entre le 20 mai et le 7 juin 2019	Région Ile-de-France		